



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

Sommaire :

I. Le cadre général

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

I. Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Les recettes et dépenses d'une commune sont prévues et autorisées par un budget approuvé par le Conseil municipal. L'exécution de ce budget donne lieu l'année suivante à la présentation d'un compte administratif qui est lui aussi soumis à l'approbation des élus municipaux. Le compte administratif traduit les réalisations menées par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il donne ainsi des indications sur sa santé financière et sa capacité à financer des investissements futurs.

Le compte administratif 2019 a été voté le 2 juin 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le budget annexe « immeubles de rapport » a été créé en décembre 2013 aux fins d'enregistrer les opérations relatives à la gestion des immeubles productifs de revenus soumis à TVA.

Il retrace, en recettes, les loyers des baux commerciaux ou professionnels (locaux du 29 avenue Georges Clémenceau, Manufacture des Tapis, Pôle Emploi, restaurant de plage, etc) et, en dépenses, l'entretien de ceux-ci et la construction de nouveaux locaux tels que ceux de la maison de santé pluridisciplinaire.

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant (fluides, fournitures, charges locatives).

Les recettes de fonctionnement 2019 se sont élevées à 1 831 367,99 euros correspondant aux loyers et remboursement de charges (460 502 euros), avec cette année une recette exceptionnelle de 1 343 941 euros correspondant aux cessions de quatre locaux professionnels au sein de la maison de santé.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1 523 407,57 euros et sont constituées par les charges locatives et taxes foncières, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer (85 292 euros). Le reste étant une écriture d'ordre correspondant aux cessions de locaux.

Les dépenses et recettes de la section se répartissent comme suit:

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	82 106,26 €	Revenu des immeubles	460 502,11 €
Dépenses financières	3 186,11 €	Recettes exceptionnelles	1 343 941,23 €
Dépenses exceptionnelles	0,00 €		
Total dépenses réelles	85 292,37 €	Total recettes réelles	476 575,88 €
Ecritures d'ordre entre sections (dotation aux amortissements)	1 438 115,20 €	Ecritures d'ordre entre sections	26 924,55 €
Total général	1 523 407,57 €	Total général	1 831 367,99 €

Soit un excédent de 307 960,42 €.

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Le budget annexe « immeubles de rapport » a ainsi enregistré en 2019 les dépenses de travaux liés à la réalisation de la maison de santé pluridisciplinaire pour un montant de 120 529,79 € et une somme de 30 150,15 € est reportée sur l'exercice 2020 correspondant au solde des travaux.

Le financement a été assuré pour partie par l'autofinancement constitué de l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 à l'investissement pour 233 956,59 €.

Les subventions attendues du Département figurent en reports sur l'exercice 2020 pour un montant de 250 000,02 €.

Vue d'ensemble :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement n-1 reporté	1 598 878,55 €	Solde d'investissement n-1 reporté	
Travaux de bâtiments	118 499,78 €	Mise en réserves	233 956,59 €
Remboursement d'emprunts & cautions	137 183,52 €	Emprunt & cautions	9 653,35 €
Frais d'études & matériels	2 030,00 €	Subventions & participations	0,00 €
Total dépenses réelles	257 713,31 €	Total recettes réelles	243 609,94 €
Ecritures d'ordre	27 647,00 €	Ecritures d'ordre	1 438 837,55 €
Total général	1 884 238,86 €	Total général	1 682 447,49 €

Soit un déficit de 201 791,37 €.

Etat de la dette : Le capital restant dû de la dette au 31 décembre 2019 sur le budget annexe s'élève à 133 333 € et sera soldé à la fin de l'exercice 2020.